

# Aux Ecuries de Vulbens Dimanche 5 août 2018

*(Haute-Savoie / France)*

## SAUT-CROSS

*Concours d'entraînement pour débutants, avancés et confirmés*



### RENSEIGNEMENTS:

René Aberlé: tél +41(0)79 202 34 70 - Mail : [aberle@maneges.ch](mailto:aberle@maneges.ch)  
Cristina Excoffier : tél +33 (0)632 73 69 77 - Mail : [cristina@maneges.ch](mailto:cristina@maneges.ch)  
[www.vulbens-hippique.com](http://www.vulbens-hippique.com)

+

## DRESSAGE

*Manche du Championnat Genevois*



### RENSEIGNEMENTS:



Pierre-Paul Grivel: tél +41(0)79 448 89 72 Mail : [ppgrivel@hotmail.com](mailto:ppgrivel@hotmail.com)

EPREUVE	HAUTEUR	RESTRICTIONS
Epreuve no. 1 : initiation	CSO : env. 80 cm Vitesse : 350 m/min. CROSS : env. 90cm Max. 15 obstacles Longueur: env.1'000 m. Vitesse : 400 m/min.	Brevet suisse de cavalier ou galop 4 au moins* <i>Exclus : cavaliers titulaires du galop 7 cross et licenciés « saut » suisses</i>
Epreuve no. 2 : avancés	CSO : env. 90 cm Vitesse : 350 m/min. CROSS : env. 100cm Max. : 15 obstacles Longueur : env. 1'000 m. Vitesse : 450 m/min.	Brevet suisse ou galop 5 au moins*
Epreuve no. 3 : confirmés	CSO : env. 100 cm Vitesse : 350 m/min. CROSS : env. 100cm Max. : 15 obstacles Longueur :env. 1'000 m. Vitesse : 480 m/min.	Test d'argent ou licence « saut » suisse ou galop 6 cross au moins
Epreuve No 4 : dressage	DRESSAGE : reprise CCE amat.4	Epreuve d'entraînement avec protocole, sans classement et réservée aux couples participant à l'épreuve No 3

*Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors concours des cavaliers trop qualifiés.*

**Finance d'inscription :** € 30.- ou CHF. 35.- par épreuve  
à régler sur place en espèces (*merci de prévoir le montant juste*)  
ou sur le compte de : Monsieur Pierre Paul Grivel auprès de la  
Banque Cantonale de Genève  
IBAN CH35 0078 8000 0504 9561 1

Inscriptions hors-concours possibles.

Petite restauration sur place en euros.

**Délai d'inscription :** *mercredi 25 juillet 2018.*

Contacts : Cristina Excoffier : +33 6 32 73 69 77 – [cristina@maneges.ch](mailto:cristina@maneges.ch)

Listes de départ, horaires et résultats sur les sites des sociétés :

[www.vulbens-hippique.fr](http://www.vulbens-hippique.fr)

[www.club-eperon.ch](http://www.club-eperon.ch)

[www.etrier-ge.ch](http://www.etrier-ge.ch)

## INSCRIPTION

à envoyer à : [cristina@maneges.ch](mailto:cristina@maneges.ch)

### Cavalier

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone fixe et portable : .....

Adresse mail : .....

### Cheval

Nom : .....

Détails (robe, âge, etc.) : .....

Je m'inscris à l'épreuve No (mettre une croix dans le  correspondant).

1

2

3

4

Délai d'inscription : **mercredi 25 juillet 2018.**

*Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors concours des cavaliers trop qualifiés.*

Finance d'inscription : € 30. — ou CHF 35.- par épreuve à payer

sur place en espèces (*merci de prévoir le montant juste*)

ou par virement en faveur de

Monsieur Pierre Paul Grivel auprès de la

Banque Cantonale de Genève

IBAN CH35 0078 8000 0504 9561 1

Petite restauration sur place en Euros

Contacts : Cristina Excoffier : +33(0)632 73 69 77 - [cristina@maneges.ch](mailto:cristina@maneges.ch)

Listes de départ, horaires et résultats sur les sites des sociétés :

[www.vulbens-hippique.com](http://www.vulbens-hippique.com)

[www.club-eperon.ch](http://www.club-eperon.ch)

[www.etrier-ge.ch](http://www.etrier-ge.ch)

### REGLEMENT DU SAUT-CROSS D'ENTRAÎNEMENT

#### DIMANCHE 5 AOÛT 2018

Il s'agit d'une épreuve d'entraînement en 2 phases :

1<sup>ère</sup> phase : parcours de CSO

2<sup>ème</sup> phase : parcours de terrain (cross)

Après avoir terminé son parcours de CSO, le jury redonne un départ au cavalier qui enchaîne sur un parcours de cross

#### Pour les 3 catégories

##### **CSO : barème A au chrono selon le règlement de CSO**

Temps : tout dépassement du temps accordé sera pénalisé d'un point par seconde ou fraction de seconde de dépassement.

Le jury peut autoriser un cavalier éliminé à terminer son parcours.

Le cavalier éliminé peut cependant prendre le départ au cross avec l'accord du jury.

##### **CROSS**

Chaque refus est pénalisé de 4 points.

Après 3 refus sur le même obstacle, le cavalier passe à l'obstacle suivant.

Un cinquième refus sur le parcours est éliminatoire.

Une chute du cavalier et/ou du cheval est éliminatoire

Temps : tout dépassement du temps accordé sera pénalisé d'un point par seconde ou fraction de seconde de dépassement.

Le jury peut autoriser un cavalier éliminé à terminer son parcours.

Le jury peut arrêter à tout moment un cavalier dont il juge le niveau d'équitation insuffisant ou un cheval dont il considère que la condition physique ou l'état n'est pas suffisant pour participer à la manifestation.

Il peut prendre toute décision qui lui semblera utile ou nécessaire en particulier quant à la sécurité. Ses décisions sont sans appel.

Un cheval peut participer au plus à 2 épreuves de saut-cross. S'il participe 2 fois à la même épreuve, cela doit être avec deux cavaliers différents. S'il est monté par le même cavalier, ce dernier ne pourra prétendre au classement que dans l'épreuve la plus difficile.

Par cavalier on entend cavalier ou cavalière.

Par cheval on entend cheval ou poney.

**LE PORT D'UNE BOMBE OU CASQUE ET D'UNE PROTECTION DORSALE EST OBLIGATOIRE. Les guêtres de cross sont autorisées.**

**Le port des éperons est facultatif, la cravache de saut est autorisée.**

Le classement se fait au total des points des 2 phases. En cas d'égalité de points, c'est le résultat du cross qui départage. En cas de nouvelle égalité, c'est le CSO jugé au Barème A au chrono qui départage.

L'épreuve No 4 (dressage) est une épreuve d'entraînement sans prix devant permettre au cheval et au cavalier de se familiariser et de s'améliorer lors une reprise de dressage.